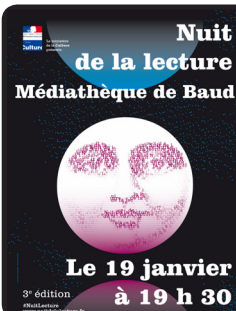




Janvier - Bulletin n°126

Quoi de Baud ce mois-ci ?

Ville
de BAUD



Samedi 19 janvier à partir de 19h : Nuit de la Lecture

Rencontre avec Vincent Baticle, auteur du livre « Steven Spielberg : filmer avec des yeux d'enfants », suivi d'un apéro-quizz sur la filmographie de Steven Spielberg.

Lecture musicale à 21h de l'album « Hyacinthe et Rose » de François Morel, interprétée par la lectrice Caroline Bonis et le musicien Tangi Le Henanff.

Dimanche 27 janvier à 15h : Récital « Face Océan » par la pianiste Barbara Sterne

Une interprétation au piano inspirée d'un roman d'Alessandro Barrico mis en image par la photographe Mademoiselle De. Un moment de grâce, entre musique et poésie par une jeune artiste originale. En partenariat avec l'association « Le chant de la Terre » de Camors. Tout public.



Horaires de la médiathèque

Le mardi de 12h à 19h30
Le mercredi de 10h à 18h
Le jeudi est réservé à l'accueil des scolaires
Le vendredi de 12h à 18h
Le samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h
Le dimanche de 14h30 à 18h

Dimanche 13 janvier à 15h : Turbo Niglo en concert

Un jeune duo toulousain interprétant un power jazz manouche électro vitaminé dans un univers de baraque foraine ! Une expérience musicale dynamique et festive à partager avec les plus jeunes (à partir de 6 ans).



Tous les mardis de 14h à 17h : **après-midi belote.**

Tous les mardis à 15h : **visite commentée du musée.**

Tous les mardis de 15h à 17h30 : **atelier tricot et couture.**

Tous les mardis de 17h30 à 19h30 : **soirée tarot.**

Horaires du musée

Le Carton Voyageur est fermé au public le mois de janvier.

LE MOT DU MAIRE

L'aide à domicile sera géré par le CCAS de Baud.

Suite à la décision du Conseil Communautaire de Centre Morbihan Communauté de restituer la compétence « Aide à domicile » aux communes, à compter du 1^{er} janvier 2019, le SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) sera géré par le CCAS de la commune de Baud.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2019, le SAAD du CIAS de CMC deviendra le SAAD « Evel Blavet » et interviendra sur l'ensemble des communes du canton : Baud, Bieuzy, Guénin, Melrand, Pluméliau et Saint-Barthélemy.

Ce changement de gestionnaire n'entraînera aucune modification pour les usagers :

- les coordonnées du service restent inchangées (adresse et téléphone),
- les intervenants sont les mêmes,
- le tarif horaire reste le même 22€ de l'heure.

J'ai personnellement beaucoup œuvré avec l'appui de mes collègues maires du canton pour que le service perdure tel qu'il se déroule depuis de nombreuses années.

Le service sur notre secteur est très bien structuré et profite à tous ceux qui souhaitent continuer à vivre à leur domicile malgré le handicap ou les difficultés liées au vieillissement.

Nos agents sont de vrais professionnels qui suivent des formations qualifiantes et ils bénéficient d'un vrai statut qui leur assure un déroulement de carrière et un vrai avenir professionnel.

Bonne année à tous.

Le Maire,
Jean-Paul BERTHO





LA MAIRIE VOUS INFORME :

Bulletin municipal et Agenda 2019 : les éditions 2019 sont arrivées et ont normalement été distribuées dans chaque foyer baudivien. Si par hasard vous avez été oubliés ou que votre exemplaire n'ait pas supporté les dernières intempéries, vous pouvez vous en procurer un nouveau à l'accueil de la mairie.

Colis de fin d'année : les personnes n'ayant pas pu participer au repas des aînés et n'ayant pas reçu leur colis des aînés sont invitées à se renseigner auprès du CCAS.

Médaille de la famille française : les mères de famille de Baud ayant élevé 4 enfants et plus peuvent se voir décerner la Médaille de la Famille Française. Est concerné tout parent qui a élevé au moins 4 enfants de nationalité française qui par leurs soins attentifs et leur dévouement, ont fait un constant effort pour élever leurs enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales. Peuvent également prétendre à l'obtention de la médaille de la famille toute personne ayant élevé seule ses frères et sœurs, suite au décès de ses parents, toute autre personne ayant œuvré de façon remarquable dans le domaine de la famille.

Recensement : du 15 janvier au 15 février, des agents recenseurs vont passer dans chaque foyer de la commune. Ceux-ci vous remettront des identifiants pour vous faire recenser en ligne ou des questionnaires papier en cas d'impossibilité.

Subventions : les dossiers de demande de subvention pour les associations sont disponibles sur le site de la mairie (page «Je sollicite une subvention») ou à l'accueil de la mairie. Les dossiers sont à remettre avant le 15 février.

Quand ?	Où ?	Quoi ?
Vendredi 4	Salle du Scaouët	Voeux du maire aux acteurs économiques et associatifs à partir de 19h.
Samedi 5	Centre-ville	Collecte hippomobile de sapins de Noël. Trois points d'apports volontaires mis en place : Avenue du Gourandel, Place du Champ de Foire et au Parking du Scaouët. Vous n'êtes pas sûr d'être dans la zone de collecte ? d'être sur le chemin des chevaux ? Renseignements auprès de la brigade sapins : 06.46.04.47.73
Vendredi 11 et Samedi 12	Parking de l'école St Anne	Collecte de journaux de 15h à 18h le vendredi, de 9h à 12h le samedi.
Lundi 14	Auditorium du Quatro	Conférence «Histoire d'amour au coeur de la chouannerie bretonne» organisé par le Groupe d'histoire.
Vendredi 25 et samedi 26	Salle du Scaouët	Collecte de sang organisée par l'Amicale des Donneurs de Sang de Baud de 14h30 à 18h30 le vendredi, de 8h30 à 12h30 le samedi.
Samedi 26	Salle du Scaouët	Loto organisé par les Baldi-mômes. Ouverture des portes au public à partir de 18h.

Bien vivre ensemble

Chiens : pour une cohabitation harmonieuse

Les chiens sont les bienvenus en ville pour peu que leurs propriétaires respectent les règles du bien vivre ensemble. Le maître, qui est considéré comme responsable du comportement de son animal, doit notamment veiller à n'apporter du fait de sa présence ni gêne, ni risque pour les autres usagers, ni pour les autres animaux. Par conséquent, il doit s'assurer par tous les moyens nécessaires de réduire les potentiels problèmes causés par celui-ci (équipements pour le chien ou l'habitation, stérilisation, étude comportementale, ...).

Tout chien de garde et de défense doit être déclaré. Il est rappelé que tous les propriétaires de chiens de garde et de défense classés en 2^{de} catégorie sont obligés de faire une demande de permis de détention auprès de la police municipale. Et que cette demande doit être renouvelée si vous déménagez.

Adoptez le bon réflexe

Avant de sortir vous promener avec votre animal de compagnie, adoptez le bon réflexe en prenant l'habitude de glisser dans votre poche deux ou trois sacs pour ramasser les déjections. Des distributeurs sont à votre disposition à la Coulée verte et au Square Delord. Les contrevenants s'exposent à une amende de 68€.

Sports et Loisirs



Baud FC : match le dimanche 27, Baud reçoit Pluvigner, Baud 2 reçoit Pluméliau.

Groupe d'Histoire du Pays de Baud : Les personnes intéressées par le programme des conférences du groupe d'histoire peuvent communiquer leur adresse mail à M. Jean François Nicolas afin de recevoir toutes les informations : thème, heures, lieu ... Contact : jf.nicolas9@wanadoo.fr La nouvelle revue n°12 est en vente (5€) chez Studio Yann et à la maison de la presse Carrefour.

Cinéma « Le Celtic »



Coup de coeur : Jean Vannier, le sacrement de la tendresse
Aux côtés de mère Teresa, de l'abbé Pierre, de soeur Emmanuelle, Jean Vanier fait aujourd'hui figure de prophète dans un monde dominé par la compétition, le pouvoir et l'argent. Il a fondé les communautés de l'Arche autour de la pire des exclusions, celle dont sont victimes les personnes qui souffrent d'un handicap mental. Ce film rend hommage à Jean Vanier, fondateur de l'Arche et humaniste.



Promis à une brillante carrière militaire, ce fils de Gouverneur Général du Canada fait le choix de mettre sa vie au service des plus faibles. L'Arche est née en 1964 d'une rencontre entre Jean Vanier et deux hommes avec un handicap mental. Profondément touché, Jean Vanier décide de vivre avec eux et c'est le début de l'aventure...